

Respecter la dignité de chaque personne



Notre diagnostic

3

Soit la place de la Belgique au classement des pays les plus ouverts

La Belgique est, avec la Norvège et l'Islande, l'un des rares pays au monde qui à la fois reconnaît divers cultes et philosophies, sépare l'Église et l'État et soutient financièrement un pluralisme actif. Le pays est en outre progressiste sur le plan éthique, avec ses législations sur l'avortement, l'euthanasie et le mariage homosexuel, en plus du dialogue interconvictionnel structuré à différents niveaux de pouvoir.

Dans nos sociétés démocratiques, chacun a le droit de tirer ses propres convictions éthiques de ses valeurs et du sens profond qu'il donne à l'existence. Cette éthique appelle entre autres à une remise en cause beaucoup plus profonde de notre société, qui fait trop souvent l'apologie de l'individualisme et du matérialisme.

L'ouverture de notre société sur le plan éthique ne doit dès lors pas masquer les souffrances qui peuvent se cacher derrière chaque situation ni l'importance du lien humain à mettre chaque fois comme préoccupation première.

Notre vision



Allier liberté et responsabilité

Les valeurs prennent sens lorsqu'elles sont partagées. Il en va ainsi de la liberté, qui ne trouve son épanouissement qu'au mode de la responsabilité, c'est-à-dire la prise en considération pour autrui des conséquences des choix que l'on pose pour soi-même.

Dans une société démocratique, nécessairement pluraliste, différentes échelles de valeurs coexistent. Dans une approche humaniste, il ne peut être question de les opposer, mais d'en renforcer les points de convergence, de construire le socle le plus large possible de valeurs communes. Dans les débats éthiques, le point d'accord s'éloigne chaque fois qu'un groupe prétend détenir la clé du progrès et l'imposer aux autres. Il se rapproche quand une solution pragmatique est recherchée, qui allie réponse positive aux aspirations personnelles légitimes et respect des limites qui définissent l'humanité elle-même.

Le cdH n'a jamais éludé le débat sur les questions éthiques. Il y participe activement, pour mettre la dignité humaine au premier rang des préoccupations et souligner les implications sociales et interpersonnelles au-delà des choix individuels. Poser les bons choix en cette matière requiert de prendre le temps de poser le débat, d'écouter toutes les sensibilités, de formuler une réponse adaptée pour construire un consensus social fort.

Le Parlement fédéral doit pouvoir jouer pleinement son rôle pour dégager des solutions qui assurent la solidité du cadre législatif autant que l'adéquation des réponses éthiques aux évolutions de la société. Moins qu'aucun autre un débat éthique ne peut se solder de manière binaire par le vote d'une majorité gouvernementale qui impose son fait.

Nos priorités

En matière éthique, nos priorités sont dès lors :

- 1. Accompagner les personnes en fin de vie**
- 2. Permettre l'accouchement dans la discrétion**

- 3. Interdire la gestation pour autrui
- 4. Évaluer les lois bioéthiques

Mise en œuvre

1. Accompagner les personnes en fin de vie

Permettre aux personnes de vivre leur fin de vie le mieux possible, par un accompagnement de qualité et dans le respect de leurs choix (notamment leur lieu de vie), de leurs valeurs, de leur histoire, c'est la volonté forte du cdH.

Concrètement, nous proposons de :

- ↪ Améliorer l'accompagnement des personnes en fin de vie :
 - › Renforcer et multiplier les initiatives visant à permettre aux patients qui le souhaitent de vivre jusqu'à leur décès à leur domicile, notamment renforcer et financer adéquatement le personnel infirmier des équipes d'accompagnement multidisciplinaires à domicile ;
 - › Améliorer l'accès aux gardes malades à domicile pour soins palliatifs (dont les aides nocturnes) ;
 - › Renforcer la fonction palliative dans les maisons de repos en créant une fonction de référent palliatif et prévoir pour le patient palliatif en maison de repos la possibilité de bénéficier d'un forfait palliatif (réduit) ;
 - › Promouvoir un renforcement et une professionnalisation des métiers d'aidants proches, afin de permettre que nos aînés puissent rester le plus longtemps à domicile, pour qu'ils puissent s'épanouir au mieux dans un cadre de vie familial et ouvert. En permettant aux proches d'avoir une formation de qualité, nous permettons ainsi à nos seniors de rester le plus longtemps chez eux, tout en garantissant une certaine autonomie ;
 - › Développer des solutions de répit familial pour permettre aux familles qui participent à l'accompagnement de leur proche en fin de vie de pouvoir « souffler » quelque temps.
 - › Développer et soutenir les soins palliatifs pédiatriques.
- ↪ Assurer un accompagnement de qualité par des professionnels compétents :
 - › Développer la formation des professionnels de la santé et des bénévoles dans l'accompagnement en fin de vie, à la fois au niveau technique par l'apprentissage des moyens pour soulager la douleur, mais aussi au niveau plus relationnel par l'apprentissage de l'importance de la communication avec le patient et sa famille... ;
 - › Assurer l'expertise des professionnels de la santé et des bénévoles qui participent à l'accompagnement palliatif des personnes en fin de vie ;

- › Renforcer le caractère pluridisciplinaire de l'accompagnement afin de prendre en compte les différentes dimensions de la souffrance en fin de vie (physique, psychique, sociale, spirituelle, existentielle...) ;
- › Assurer le financement de ces nouvelles initiatives, telles que les équipes pluridisciplinaires, les psychologues, la supervision pour les équipes soignantes, les consultations à plusieurs médecins lors de l'annonce de mauvaises nouvelles...

2. Permettre l'accouchement dans la discrétion

En Belgique, certaines femmes confrontées à une situation de grande détresse personnelle souhaitent que leur identité et le fait même de leur accouchement soient gardés secrets. Pour cela, elles n'ont d'autre choix que d'accoucher clandestinement et d'abandonner leur enfant — ce qui met en péril la vie de l'enfant et la santé de la mère — ou de se rendre à l'étranger pour accoucher dans l'anonymat.

Concrètement, nous proposons de :

- ☞ Permettre à une femme d'accoucher dans la discrétion tout en préservant la possibilité pour l'enfant de naître dans de bonnes conditions et de pouvoir retrouver ses racines (dès l'âge de 12 ans, sans que cet accès soit subordonné au consentement de ses représentants légaux) et tout en permettant au père biologique d'introduire une demande de filiation à l'égard de l'enfant.
- ☞ Conserver les données concernant l'accouchement dans un registre sécurisé et dont la tenue est confiée au tribunal de la famille.
- ☞ Prévoir un accompagnement par une équipe pluridisciplinaire de la femme qui envisage d'accoucher dans la discrétion puis de l'enfant et des parents biologiques lorsqu'une demande d'accès aux informations est introduite et tout au long de la démarche.

3. Interdire la gestation pour autrui

Le législateur n'est pas là pour organiser une pratique nouvelle que la science permet, mais pour apprécier si et dans quelle mesure, cette possibilité technique et scientifique est aussi et surtout un progrès pour la société, pour la dignité et le développement personnel de chaque être humain. Les nombreuses questions restées sans réponse lors des débats au Sénat incitent à la plus grande prudence : (dédommagement de la mère porteuse, conditions de vie imposées à la mère porteuse – interdiction de sports, de voyages, de relations sexuelles... – qui portent atteinte à la liberté même de cette femme, situation de l'enfant à naître porteur de handicap et de son acceptation, délai de réflexion de la mère porteuse après accouchement, peine pour les parents d'intention en cas de rétractation de la mère porteuse, conséquences d'un accident de

grossesse, impacts psychologiques sur l'enfant, la mère porteuse et les parents d'intention...).

Le souhait légitime pour tout couple d'avoir un enfant ne peut avoir pour effet, d'une manière ou d'une autre, d'imposer à une femme une quelconque obligation de maternité et d'abandon de l'enfant qu'elle aura porté, quand bien même elle y aurait consenti préalablement.

Concrètement, nous proposons de :

- ↪ Interdire la gestation pour autrui, les services offerts par des intermédiaires et toute forme de commerce de la maternité et la vente d'enfant.

4. Évaluer la mise en œuvre des lois « bioéthiques »

Concrètement, nous proposons de :

- ↪ Prévoir une évaluation régulière des lois bioéthiques (IVG, euthanasie), de la façon dont elles sont appliquées, des problèmes qui se posent, des modifications qui pourraient y être apportées.
- ↪ Dynamiser les commissions d'évaluation des législations (avortement, recherche sur embryon...) en matière éthique et s'assurer de leur bon fonctionnement, s'assurer qu'elles disposent des moyens humains et financiers pour exercer leurs missions.